

A ET M IMMO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 34B avenue Flourens Aillaud
04700 ORAISON
920 174 075 RCS MANOSQUE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 15 novembre,
A 11 heures,

Les associés de la société A ET M IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :
Monsieur Maxime BESSON, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Madame Apolline LEGROS, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Apolline LEGROS, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Apolline LEGROS et Monsieur Maxime BESSON, démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Apolline LEGROS et de Monsieur Maxime BESSON de leurs fonctions de gérants et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Marc Roger René LEGROS,
demeurant 15 rue des Alexis Lotissement le Jas vieux, Lot N°7 04600 MONTFORT
Né le 22 août 1957 à FECAMP (76)
De nationalité française

Monsieur Marc LEGROS est nommé gérant pour une durée illimitée et il exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marc LEGROS déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et gérant nommé.

Maxime BESSON
Associé et gérant démissionnaire



Apolline LEGROS
Associée et gérante
démissionnaire



Marc LEGROS
Gérant nommé

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

